

Membres du Conseil municipal : 29  
Membres en exercice : 29  
Présents : 16 Absents : 13  
Suffrages exprimés : 21

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT  
Haute-Garonne

Envoyé en préfecture le 15/03/2019

Reçu en préfecture le 15/03/2019

Affiché le 15/03/19

ID : 031-213101181-20190312-D20190302-DE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2019/03 du 12 mars 2019

**D. 2019/03-02 – Institutions – Décisions du maire**

L'an deux mil dix-neuf, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du Conseil municipal, Maison de la Culture, sous la présidence de Monsieur Daniel DUPUY, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BODIOU Christelle, BOSCARIOL Eric, BRUN Dante, DALDOSSO Corinne, DUPUY Daniel, DUSSART Vincent, FOISSAC Christian, FORTIER J-Claude, LABIT Alain, LHERM Jean-Pierre, NESPOLO Florence, RECOBRE Pierre, SIGAL Sandrine, SMIDTS Roberte, WASTJER Michel.

**Absents :** BINET Pascale, CALVET Karen, CONSTANS Loïc, DARES Patrick, DELLAC Anne-Marie, GACHES Lydie, MARTINAZZO Estelle, MARTY Laurent, PILIPCZUK Gregory, RIBOUCHON Thomas, ROBIN Véronique, TORNOS Luc, VERDEAU-BORNE Sébastien.

**Pouvoirs :** BINET Pascale à LABIT Alain, DARES Patrick à RECOBRE Pierre, MARTY Laurent à SIGAL Sandrine, TORNOS Luc à DUPUY Daniel, VERDEAU-BORNE Sébastien à DUSSART Vincent.

*Le Conseil du 07 mars n'ayant pu avoir lieu faute de quorum atteint, les conseillers ont été convoqués le 08 mars 2019, selon leur souhait exprimé, par pli remis à leur domicile par les agents de Police municipale et/ou par courrier électronique à leur adresse personnelle de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération avec leurs pièces jointes, selon l'OJ du 07 mars.*

Mme ABAD-LAHIRLE est nommée secrétaire de séance. Marie-Brigitte CHOISY, responsable des Affaires Juridiques, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération D. 2016/05-03 du 07 juillet 2016,

M. Le Maire Informe le Conseil qu'il a pris les décisions suivantes par délégation :

**DC 2019 01 01 - COMMANDE PUBLIQUE – VITAM**

Considérant qu'il convient de trouver un prestataire pour étudier la faisabilité de transformation des locaux scolaires vides en bureaux, après publicité, mise en concurrence et analyse des offres, la prestation est attribuée, pour un montant de 8 870,00 € HT à la société VITAM Ingénierie – Blagnac.

**DC 2019 01 02 - FINANCES - Tarifs 1er mars - Café-théâtre Le citron bleu de Toulouse**

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNÉE + REPAS + SORTIE - Tarif exceptionnel -	FORFAIT SEMAINE + SORTIE - Tarif exceptionnel -	Soit un supplément de
Jusqu'à 500	12,59 €	40,75 €	3,24 €
501 à 700	13,35 €	43,18 €	3,43 €
701 à 1000	13,61 €	44,11 €	3,47 €
1001 à 1500	15,00 €	48,52 €	3,86 €
Plus de 1501	16,80 €	54,35 €	4,32 €
Non-résidents	24,15 €	78,13 €	6,22 €